

Commission pour les médicaments homéopathiques à usage humain et vétérinaire

**REUNION DU 24 AVRIL 2012
ANNULEE**

1. ANNULATION DE LA REUNION

En raison du nombre limité de dossiers qui ont été soumis à discussion, il a été décidé en concertation avec le Président d'annuler la réunion.

2. PROCEDURE ECRITE

Conformément à l'article 26 du Règlement d'ordre intérieur de la CMH, le Président décide de procéder à une procédure écrite pour l'approbation du procès-verbal du 27/03/2012 et pour les dossiers urgents qui ne nécessitent pas de débat au sein de la Commission. Ce afin de ne pas ralentir inutilement le traitement administratif ultérieur des dossiers.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL (PV) DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DU
27/03/2012**

Le PV sera envoyé par courriel le 25 avril 2012 pour approbation par procédure écrite.
Les commentaires éventuels sont attendus pour le 4 mai 2012.